

# Affaire rootkit Sony : le japonais attaque le développeur du DRM

Le label Sony BMG attaque le créateur du logiciel de DRM (Digital Right Management) qui a été accusé fin 2005 de faire planter les ordinateurs.

La compagnie demande 12 millions de dollars de dommages et intérêts pour compenser les effets négatifs provoqués par ce scandale technologique sur sa marque.

Rappels des faits : [en septembre 2005](#) un chercheur, Mark Russinovich, spécialiste des DRM révélait l'existence d'une DRM cachée dans certains CD de la marque. Peu de temps après cette découverte, il a publié sur son site un aspect particulièrement néfaste du programme de Sony.

L'utilisation d'outils pour supprimer les protections de Sony pouvait provoquer le crash du lecteur CD, voire -pire- de faire de l'ordinateur une machine parfaitement inutile, si ce n'est pour décorer le salon. À l'époque, l'affaire a fait les choux gras de la presse spécialisée, mais il a également terriblement impacté l'image de marque de Sony.

En décembre 2006, [Sony a été condamné aux USA](#). Le groupe a dû verser 1,5 million de dollars, à parts égales entre deux États de Californie et du Texas. Il a également été condamné à verser une indemnité de 175 dollars aux consommateurs américains. Uniquement sur le sol américain, Sony a déboursé 5,7 millions de dollars pour mettre un terme à la polémique.

## **La réplique de Sony**

Agacé par tant de bruit autour de sa marque, Sony a décidé d'attaquer le groupe à l'origine de ce Rootkit, SunnComm International récemment rebaptisé Amergence Group.

Le logiciel sur la sellette, MediaMax software, est vivement critiqué par les experts en sécurité qui estime que ce dernier crée un dossier caché dans les ordinateurs l'utilisant, et qu'il peut également être utilisé par des hackers pour prendre l'ascendant sur un poste.

Pour Sony, la solution proposée par Amergence Group n'a pas respecté les termes du contrat et ne fonctionnait pas correctement. Le groupe nippon attaque donc la société pour négligence et pratiques illégales.

Pour Amergence, le problème rencontré par les usagers de Sony n'est pas de sa responsabilité, mais c'est désormais à la justice de trancher.